

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 17 décembre 2019 et du conseil d'administration plénier du 10 janvier 2020 relatifs à l'ouverture d'un poste de maître de conférences contractuel ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 14 février 2020 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

### ARRETE

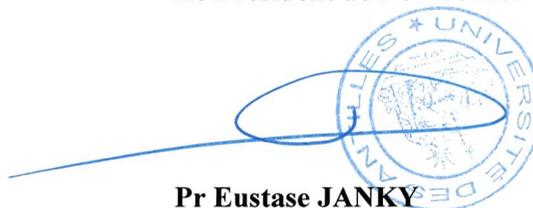
Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2020, le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	COMITE DE SELECTION PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES				
SJE	Emploi de maître de conférences contractuel				
	N°02PR 0164				
	Discipline (s) et section (s) du CNU : 05				
	Profil : Macroéconomie, économie du développement, économie du travail, politiques sociales				
	Nom et prénom	Grade	Section CNU	Etablissement d'origine	
COLLEGE A UA	MAURIN Alain (pdt)	PR	05	INRA	
	BANCE Philippe	PR	05		
COLLEGE A EXTERIEUR	ANGEON Valérie	DR	05		
	COUHARDE Cécile	PR	05		UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE
	JUSOT Florence	PR	05		UNIVERSITE PARIS DAUPHINE
COLLEGE B UA	SAAD Christian (vice pdt)	MCF	05		
	RABOTEUR Joël	MCF	05		
	OBERTAN Pamela	MCF	04		
COLLEGE B EXTERIEUR	MAYOUKOU Célestin	MCF	05	UNIVERSITE ROUEN	
	ROSELE-CHIM Paul	MCF	05	UNIVERSITE GUYANE	

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 09 MARS 2020

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY